



BASSE-NORMANDIE

Caen, le lundi 16 octobre 2017

**Secrétariat Général**

Objet : Déplacement des vacances de printemps 2018

Monsieur le Recteur,

Vous avez décidé de changer les dates des vacances scolaires pour le printemps 2018. Le SGEN-CFDT approuve cette décision qui permet d'éviter une semaine de rentrée « à trous » qui n'aurait eu pour effet que de démotiver les élèves.

Cependant, la date tardive de la décision pose problème à un certain nombre de collègues qui avaient par avance réservé un voyage, un hôtel, une résidence, etc., sur la période initiale. Cela peut représenter des sommes importantes.

Le SGEN-CFDT vous demande donc de faire preuve pour les trois jours concernés (23, 24 et 25 avril) d'une bienveillance particulière pour l'octroi d'autorisations d'absence avec maintien du salaire, pour les personnels concernés.

En l'attente d'une réponse rapide et favorable, veuillez recevoir, Monsieur le Recteur, nos salutations respectueuses.

Le secrétaire général :  
Olivier Buon